



République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 06 novembre 2025 à 18 heures

Date de Convocation 30 octobre 2025

Membres en exercice : 35	<p>L'an deux mille Vingt-cinq et le 06 novembre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Flore THEROND pouvoir à Gisèle ROSSETTI, Bdeia AMATUZZI pouvoir à Pierre HERRGOTT, Michel CAPONI pouvoir à Martine BOURGADE, Régine DOUSSIÈRE pouvoir à Gérard PÉDRINI, Roselyne PRADEILLES pouvoir à Marie-Thérèse CHAPELLE, Daniel REBOUL pouvoir à Henri COUDERC, Bernard RIEU pouvoir à René JEANJEAN,</p> <p>Excusés : Flore THEROND, Bdeia AMATUZZI, Michel CAPONI, Régine DOUSSIÈRE, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Daniel REBOUL, Bernard RIEU</p> <p>Absents : Serge VEDRINES, Emmanuel ADELY, Damien ARMAND, Patrick BOSC, Michel COMMANDRE, Jaclyn MALAVAL, Jean WILKIN</p> <p>Présents non votants :</p>
Présents : 20	
Votants : 27	
Pour : 27	
Contre : 0 Abstention : 0	

Secrétaire de séance : Monsieur René JEANJEAN

DELIB-2025-108 - GRAND SITE DE FRANCE - DEMANDE DE SUBVENTIONS 2025-2026 DREAL

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°DE-2017-142 du 28 septembre 2017 portant définition de l'intérêt communautaire, intégrant notamment la compétence Opération Grand Site,

CONSIDÉRANT la décision d'attribution du label Grand Site de France, signée par le ministre le 21 mai 2024 et publiée le 23 mai 2024 au Bulletin Officiel du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et du Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°DELIB-2024-076 du 13 juin 2024 du Conseil communautaire portant approbation de la convention cadre pluriannuelle pour la phase Gestion du label Grand Site de France,

VU la convention-cadre pour la phase Gestion du label Grand Site de France des Gorges du Tarn, de la Jonte et Causses, signée le 13 juin 2024 à Florac, portant définition de la gouvernance, du partenariat administratif et financier entre les trois communautés de communes cosignataires,

VU la délibération n°DELIB-2025-004B du 13 février 2025 du Conseil d'administration de la DREAL Occitanie, approuvant l'annexe financière 2025 et valant demande de subventions s'y rapportant auprès de la DREAL Occitanie,

CONSIDÉRANT les quatre axes prioritaires du programme d'actions du Grand Site dans la phase « Gestion du label » 2024-2031 ; à savoir :

Axe 1 : Restaurer, valoriser et partager les valeurs patrimoniales et paysagères des Gorges du Tarn, de la Jonte et Causses

Axe 2 : Maîtriser le développement et la fréquentation du Grand Site, pour un accueil de qualité des visiteurs et une découverte du territoire, grâce aux dispositifs d'interprétation et la gestion des activités de pleine nature

Axe 3 : Assurer la pérennité des activités économiques, traditionnelles, gestionnaires de l'espace et du paysage

Axe 4 : Assurer une gestion pérenne du Grand Site

CONSIDÉRANT le plan d'actions à 8 ans (2024-2031) validé en Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages le 14 décembre 2023, qui a vocation à être décliné en phase Gestion du label Grand Site de France, à partir de la labellisation,

CONSIDÉRANT toutes les actions et tous les projets inscrits dans ce cadre,

CONSIDÉRANT les aléas survenus en 2025, notamment le départ de la Cheffe de projet dans le courant de l'été, n'ayant pas permis de conduire en totalité le programme établi, et obligeant à restructurer le plan d'actions en fonction de la recomposition de l'équipe du Grand Site de France autour de la Chargée de mission Paysages et du Directeur, dans l'attente du recrutement lancé d'un Chargé de mission Coordination et Développement territorial des projets et actions du GSF.

CONSIDÉRANT les travaux menés en lien avec la DREAL Occitanie en faveur :

- D'un repositionnement de l'enveloppe ministérielle dédiée au soutien à l'ingénierie pour 2025 :
 - **Mission « Chargée de mission Paysage sur 10 mois »** : masse salariale à actualiser pour tenir compte de la réorganisation de l'équipe,
 - **Frais pédagogiques formation RGSF** : action conduite, conforme au projet initial,
 - **Gestion de la Fréquentation (enveloppe sur 4 ans)** : action conduite, conforme au projet initial,
 - Mise en œuvre d'un **Observatoire photographique des paysages** : action initiée en 2025 avec l'accueil d'un stagiaire Master2, conforme au projet initial,
 - **Animation et accompagnement Mise en œuvre du schéma des campings car** : report de l'action sur le premier semestre 2026 – travaux qui seront conduits en lien avec les agences d'attractivité et les offices de tourisme du Grand Site,
- De la conduite d'actions structurantes nouvelles ou recomposées, en lien avec des projets d'investissement :
 1. **Démarche de médiation auprès de différents publics, dont le public scolaire** : réorientation de l'action sur la dimension médiation au titre d'une action structurante individualisée (projet d'investissement),
 2. **Poursuite de la mise en œuvre de la charte signalétique** : définition de l'action autour de l'actualisation-harmonisation des SIL des communes et la conception concertée de nouveaux RIS (projet d'investissement)
 3. **Sensibilisation des visiteurs à la fragilité du site, aux risques naturels et appui à la gestion des flux** – réorientation de l'action sur la dimension risques naturels au titre d'une action structurante individualisée (projet d'investissement)

4. **Observatoire photographique des paysages** : définition et lancement de la première campagne de prises de vues (projet d'investissement)
5. **Élaboration d'un Guide simplifié des démarches administratives** : définition de l'action autour d'une démarche concertée de médiation (projet d'investissement)
6. **Mise en ligne du site Internet et animation des réseaux sociaux** : définition de l'action sous la forme de prestations de services extérieures (projet d'investissement)
7. **Élaboration d'un espace informatif et ludo-pédagogique consacré au grand site de France au sein de la Maison du Tourisme et du Parc national des Cévennes** : définition de l'action en cohérence avec les autres partenaires associés et implantés dans la galerie des patrimoines (projet d'investissement)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

S'ACCORDE SUR la nécessité de mettre en œuvre ces projets à l'échelle du Grand Site de France, afin de répondre aux enjeux liés à la préservation, la valorisation des paysages du Grand Site de France, et l'accueil des visiteurs sur ce territoire,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal 2025 de la collectivité et le seront sur les exercices suivants, conformément au plan d'actions arrêtés,

PRÉCISE que la part des dépenses relatives aux deux autres communautés de communes partenaires sera, le cas échéant et conformément au plan comptable M57, définie lors de la Conférence des Présidents fin 2025, au titre de l'annexe financière 2026,

APPROUVE les coûts et les plans de financement prévisionnels se rapportant aux actions structurantes éligibles au titre du soutien aux investissements Grand Site de France, allouées par la DREAL Occitanie, comme suit :

1. DÉMARCHE DE MÉDIATION AUPRÈS DE DIFFÉRENTS PUBLICS, DONT LE PUBLIC SCOLAIRE :	
Acquisition de l'outil pédagogique « la malle vagabonde », conçu par l'association Citémômes et le Réseau national des Grands Sites de France, pour sensibiliser les jeunes publics au paysage à partir d'entrées sensorielles, artistiques ou interactives ; véritable invitation au voyage et à la découverte du paysage de manière sensible et dans tous les sens !	
Cet outil et la série d'outils simples et immersifs (jeux sur les 5 sens, jeu de rôle sur les métiers des acteurs, lecture de paysage, création d'une matériauthèque issue d'éléments du Grand Site...) qui le composent reprennent les valeurs des Grands Sites de France (respect de ce qui fait l'esprit du lieu, analyse sensible du paysage en vue de construire un projet de territoire et participation des acteurs locaux).	
Dans cet esprit, un travail collaboratif avec le CPIE de la Lozère, le CAUE, l'Entente interdépartementale Causses & Cévennes et le Parc national des Cévennes permettrait d'adapter précisément l'outil en intégrant des supports conçus et déjà utilisés par les différents partenaires, en vue d'étoffer l'offre pédagogique sur le thème du paysage, voire même d'aborder la thématique de la gestion durable d'un site auprès d'un public plus large (élus, habitants, professionnels...). Il s'agit donc ici d'une démarche globale destinée à l'appropriation d'un outil partagé et adapté, en vue d'une utilisation par les différents partenaires, à destination de tous les publics, dont en premier lieu le public scolaire et les jeunes.	
Estimation = 9.200€ TTC	Réalisation 2025-2026
taux subvention DREAL : 80%	7.360€

2. POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE SIGNALÉTIQUE INITIÉE EN 2008 :

La charte signalétique, initiée en 2008, en phase émergence du projet de Grand Site de France, a permis en lien avec les élus et acteurs du territoire, de supprimer plus de 150 panneaux illicites (pré-enseignes sauvages) et fait référence au niveau national en la matière. La charte signalétique a depuis été actualisée et il est aujourd'hui attendu la poursuite de cette démarche en privilégiant une signalétique commune déclinée selon trois types de mobiliers, en respect de la réglementation en site classé : enseignes, SIL, RIS de villages.

En 2024, à la suite de la remise du label ministériel, une réflexion concertée a permis de concevoir et d'implanter les panneaux d'entrée du Grand Site. L'animation d'un groupe Projet dédié a fait ses preuves et l'idée est de poursuivre ce travail en matière de SIL (hors agglomération et en agglomération), d'enseignes et de RIS.

En effet, il est impératif de tenir compte de l'évolution de l'activité économique (création d'activité, changement de propriétaire) et de veiller à ce que les implantations de panneaux non conformes à la charte signalétique sur le périmètre du Grand Site, en site classé ou en dehors soient régularisées.

De même, quelques secteurs géographiques n'ont pas été traités lors des phases de déploiement précédents.

Certaines communes expriment encore le besoin de repenser ou compléter leur signalétique pour favoriser l'accueil, l'information et l'invitation au cheminement du visiteur.

Enfin, une indispensable mise à jour des RIS s'avère nécessaire, pour notamment mentionner le label, clarifier l'exposition à des risques naturels (inondations, chutes de blocs, incendies) et rappeler les réglementations auxquelles le territoire est soumis.

Cette action a donc pour objectifs :

- de dresser un point d'étape avec les acteurs locaux et les communes sur la charte ;
- d'évaluer la pertinence de la stratégie actuelle en vue de sa poursuite en l'état ou le besoin de son évolution, au regard des contraintes réglementaires et budgétaires ;
- de déterminer de manière consensuelle la stratégie partagée et sa déclinaison opérationnelle et graphique sur le terrain dans les années à venir.

Ce travail s'inscrit dans le prolongement de la réflexion sur l'implantation des panneaux d'entrée et devra nécessairement s'appuyer sur la concertation inter acteurs, afin de favoriser l'harmonisation et déterminer les formes et les contenus les plus adaptés, notamment en ce qui concerne les RIS.

Le volet mise en œuvre s'appuiera sur des marchés à bons de commandes, pilotés et animés par la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes.

Estimation = 40.000€ TTC (28.000€ TTC SIL + 12.000€ TTC RIS)	Réalisation 2026-2027
taux subvention DREAL : 30%	12.000€

3. **DÉMARCHE PAYSAGÈRE EN LIEN AVEC LE RISQUE NATUREL INCENDIE ET LA GESTION FORESTIÈRE :**

Produire des outils spécifiques pour accompagner les campagnes de prévention ou de sensibilisation ciblées auprès des professionnels et de la population.

Dans un contexte d'augmentation du risque incendie lié au changement global, l'État en Lozère entend relancer la DFCI au rang des priorités régaliennes, avec un soutien financier renforcé annoncé.

L'enjeu paysager majeur pour le Grand Site de France consisterait ici à mobiliser les acteurs et partenaires autour d'une démarche paysagère en lien avec le feu et la gestion forestière, pour accompagner les acteurs locaux (ASA DFCI, communes forestières et Charte forestière...) dans leurs projets et mieux anticiper à la fois l'intégration et l'acceptation des futures infrastructures (pistes, réserves incendie...).

Cette action repose sur une démarche de concertation inter acteurs, à destination des propriétaires forestiers des socioprofessionnels de la filière fort. Elle déboucherait sur l'élaboration d'un « manuel paysager et environnemental de gestion forestière », ayant vocation de référentiel des bonnes pratiques à encourager sur les espaces forestiers du territoire.

Ce support (format papier et format interactif) serait déclinable tous publics et accompagné de capsules vidéos ou audios (témoignages), utilisables par les partenaires pour les besoins de leur communication.

L'objet de ce manuel s'inscrit enfin dans un souci de pérenniser la forêt comme un cadre de vie favorable aux habitants et aux usagers (touristes, randonneurs, sportifs, chasseurs...), mais également de faire de la forêt un levier de développement économique pour le territoire : enjeu de conciliation entre exploitation forestière et préservation des patrimoines paysagers et naturels, afin de donner aux propriétaires et aux gestionnaires forestiers des clés opérationnelles pour une meilleure gestion qualitative des espaces boisés.

L'objectif est également de mettre en lumière et de généraliser la conduite d'opérations sylvicoles (coupes de bois et travaux forestiers) respectueuses des paysages et des écosystèmes, réengager une sylviculture dans les peuplements forestiers méditerranéens afin d'assurer leurs rôles multifonctionnels, favoriser une gestion forestière par massif impliquant ainsi la nécessité de regrouper les propriétaires (travail partenarial entre propriétaires publics et privés, mutualisation des interventions sylvicoles...).

Ces simples recommandations (non prescriptives), pourraient notamment être reprises dans les « annexes vertes » des documents cadre de la DREAL en site classé.

Estimation = 30.000€ TTC	Réalisation 2026-2027
taux subvention DREAL : 80%	24.000€

4. OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES :

La mise en œuvre d'un observatoire photographique des paysages s'inscrit dans les objectifs du plan d'actions liés à la Restauration, la valorisation et le partage des valeurs patrimoniales et paysagères du GSF.

Il s'agit d'évaluer les effets des politiques territoriales sur les paysages, de sensibiliser les publics en vue de construire une connaissance partagée entre les acteurs du territoire, en intégrant les valeurs associées aux lieux et à l'évolution de leur perception, pour enfin, orienter, mettre à disposition les données utiles et nécessaires à la planification et à la prise de décisions.

Après une phase préparatoire en 2025, avec un état des lieux des OPP en place sur le périmètre du GSF, l'établissement d'une cartographie, une synthèse bibliographique et la rencontre avec les partenaires a permis d'identifier les enjeux GSF à représenter, puis de sélectionner des points de vue partenaires pour l'OPP GSF selon des critères précis établis. Des points de vue complémentaires ont également été proposés et validés en COPIL, qui a enfin validé la stratégie de valorisation de l'OPP et la définition d'une méthodologie, conforme et cohérente avec les méthodologies des partenaires et nationale.

L'enjeu en 2026 est de lancer la première campagne de prises de vues, y compris l'analyse, le traitement et la valorisation des clichés, et de poursuivre la gestion coordonnée et concertée de ce projet, en privilégiant les mutualisations.

La dimension participative sera enfin recherchée, avec une implication des communes (5 clichés emblématiques) mais aussi le grand public (clichés complémentaires représentatifs de l'esprit des lieux), à travers notamment des animations régulières et tous publics.

Estimation = 9.600€ TTC	Réalisation 2026-2027
taux subvention DREAL : 80%	7.680€

5. DÉMARCHE GLOBALE DE CONCERTATION ET D'ACCULTURATION PARTAGÉE POUR ÉLABORER UN CARNET DE FICHES PRATIQUES SIMPLIFIÉES DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES :

L'enjeu de l'appropriation des procédures administratives liées au site classé par les acteurs du territoire est essentielle. Elle vise notamment à faciliter la lisibilité pour chaque citoyen et en particulier les porteurs de projets. Elle passe par une nécessaire acculturation inter acteurs et inter services, qui a été mise en lumière dès la phase de candidature au label.

D'avantage qu'un « joli » guide, qui risque par ailleurs de rapidement devenir obsolète et sera dans tous les cas difficile à exploiter, l'idée est ici de réunir dans un premier temps autour de la table les acteurs et services en charge des procédures et instructions administratives, afin qu'ils échangent sur leurs pratiques et leurs éventuelles difficultés, qu'ils partagent une visite inspirante sur un territoire voisin et qu'ils puissent ensuite élaborer des fiches pratiques et envisager, le cas échéant, des améliorations de leurs pratiques professionnelles au service des citoyens et du territoire.

Un support de type carnet, composé de fiches pratiques évolutives, serait in fine élaboré et édité sous format papier (déclinable au format numérique).

Cette démarche préfigurerait idéalement la future réflexion envisagée autour de l'élaboration d'un guide de préconisations sur le patrimoine et l'architecture.

Estimation = 6.500€ TTC	Réalisation 2026
taux subvention DREAL : 80%	5.000€

6. MISE EN LIGNE DU SITE INTERNET ET ANIMATION DES RÉSEAUX SOCIAUX LIÉS AU GRAND SITE :

Le Grand site de France est porteur de valeurs fortes, qui ont présidé à la conception de la maquette et du graphisme très soignés de son site Internet et de ses supports de communication (papier et réseaux sociaux).

Dans ce même esprit, le contenu du site Internet et des communications sur les réseaux sociaux se doivent d'avoir ce même niveau d'exigence et de qualité « littéraire ».

Il est donc apparu opportun de mobiliser un écrivain et une community manager particulièrement reconnus et compétents, pour accompagner cette montée en gamme et la mise en ligne du site Internet.

La rédaction des quelques 40 pages du site Internet sera confiée à un écrivain de renom, qui dispose d'une sensibilité paysagère, naturaliste, qui est attaché au territoire et est largement inspiré par l'esprit des lieux. La community manager assurera la mise en ligne du rédactionnel des pages du site et une prestation d'animation des réseaux sociaux durant 12 mois, en lien étroit avec l'équipe et avec une présence et une proximité du quotidien. Ces deux prestataires vivent sur le territoire et font ici figure de réels ambassadeurs du Grand Site de France.

L'objectif, à terme, est que l'équipe, renforcée, puisse reprendre totalement la main dans l'animation des réseaux sociaux et assure l'intégralité du rédactionnel et des mises à niveau du site Internet.

Estimation = 8.990€ TTC

Réalisation 2025-2026

taux subvention DREAL : 80%

7.192€

7. CONCEPTION D'UN ESPACE INFORMATIF ET LUDO-PÉDAGOGIQUE CONSACRÉ AU GRAND SITE DE FRANCE AU SEIN DE LA MAISON DU TOURISME ET DU PARC NATIONAL DES CÉVENNES :

Le Grand site, nouvellement labélisé, couvre 14 communes et plus de 20.000 hectares. Il est donc particulièrement étendu.

Dans le cadre du plan d'actions 2024-2031, il n'a pas été programmé la construction d'une Maison du Grand Site. En effet, les partenariats très étroits, noués avec les Agences d'attractivité ou les offices de tourisme, assurent efficacement une présence sur le territoire et la diffusion des informations essentielles et des messages clés du Grand Site de France, grâce notamment à la formation des agents d'accueil, des conseillers séjours et des saisonniers.

Néanmoins, chaque partenaire majeur du territoire (Entente interdépartementale Causses & Cévennes, Parc national des Cévennes...) dispose d'un espace dédié au sein de la galerie des patrimoines implantée dans la Maison du Tourisme à Florac-Trois-Rivières, porte d'entrée du Grand Site.

Dans le cadre de la réflexion partenariale conduite pour l'animation et la gestion de ce lieu, qui accueille plus de 42.000 visiteurs chaque année, il a été prévu l'amélioration des espaces dédiés, appelés portes, selon un cahier des charges partagé, offrant une meilleure approche à la fois informative, pédagogique et ludique.

Le Grand site entend s'inscrire dans cette dynamique, en vue notamment de proposer le visionnage du film promotionnel du Grand site et de concevoir de nouveaux outils de découverte favorisant l'approche paysagère, mettant le visiteur en position d'acteur de cette découverte et privilégiant l'interactivité. Pour ce faire, le projet s'appuiera sur les supports d'animation, conçus par l'équipe et utilisés sur les animations estivales grand public (lecture et analyse de l'évolution des paysages

Envoyé en préfecture le 07/11/2025

Reçu en préfecture le 07/11/2025

Publié le 14/11/25

Berger
Levraut

ID: 048-200069151-20251106-DELIB_2025_108-DE

DIT que les éventuelles autres actions envisagées sur l'exercice 2026, les demandes de financement spécifiques, complémentaires et individualisées auprès de la DREAL Occitanie, dès lors que les orientations ministérielles 2026 seront arbitrées et connues ; les dépenses pourront alors être inscrites au Budget Primitif principal 2026,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter d'éventuels financements complémentaires mobilisables auprès de l'État ou des partenaires, pour la mise en œuvre de ces projets, ainsi que toutes autres éventuelles aides financières publiques ou privées d'investissement comme de fonctionnement,

AUTORISE, le cas échéant, Monsieur le Président à modifier à la baisse les plans de financement prévisionnels délibérés, le cas échéant,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2025, puis sur les exercices se rapportant au plan d'actions.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
René JEANJEAN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.